Nations Unies S/PV.5285



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5285e séance

Mardi 18 octobre 2005, à 17 h 30
New York

Président :	M. Dumitru	(Roumanie)
Membres :	Algérie	Mme Baaziz
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Scott
	Fédération de Russie	M. Sitnikov
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Haneda
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2005/631)

05-55790 (F)

La séance est ouverte à 17 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2005/631)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, qui est contenu dans le document S/2005/631 daté du 6 octobre 2005.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime son soutien sans réserve aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et à celles du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés.

Le Conseil souligne qu'il importe au plus haut point de faire en sorte qu'Haïti s'offre des élections transparentes, sans exclusive, libres et équitables, conformes aux normes démocratiques internationales et ouvertes à tous les candidats politiques qui ont renoncé à la violence, pour se donner ainsi des dirigeants légitimes aux niveaux national et local. Il s'inquiète de ce que les échéances électorales risquent d'être retardées et rappelle que la communauté internationale compte que le premier tour des élections nationales aura lieu en 2005 et qu'aucun effort ne sera épargné pour que les autorités démocratiquement élues entrent en fonctions le 7 février 2006 conformément à la Constitution haïtienne. Il note avec satisfaction que 3 millions de personnes sont déjà inscrites sur les listes électorales. Il remercie l'Organisation des États américains (OEA) et les autres parties prenantes internationales concernées d'avoir concouru à l'opération. Il constate avec satisfaction que des sensibilités politiques haïtiennes fort diverses sont représentées dans le processus électoral et souligne l'importance de la collaboration entre dirigeants politiques. Il faudrait continuer à promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue politique en tant que moyens d'assurer la stabilité à long terme et la bonne gouvernance.

Le Conseil note avec préoccupation que la préparation des élections se heurte encore à des obstacles majeurs. Tout en félicitant le Gouvernement de transition et le Conseil électoral provisoire (CEP) des mesures qu'ils ont prises récemment, il les prie instamment de s'acquitter d'urgence des dix tâches requises pour que les élections puissent se tenir cette année, tâches convenues par le Gouvernement de transition et rappelées par le "Groupe restreint" le 18 octobre 2005. Il demande aux autorités haïtiennes compétentes d'agir efficacement et sans plus tarder dans des domaines clefs et les exhorte à tirer pleinement parti des conseils et de l'assistance offerts par la MINUSTAH pour ce qui est de l'organisation des élections. Il leur demande de collaborer avec la MINUSTAH à la mise au point, à titre provisoire, d'un plan électoral échelonné en vue d'arrêter un calendrier électoral pratique. Il demande également instamment aux autorités haïtiennes de publier rapidement la liste définitive des candidats aux élections et de convenir, en consultation avec la MINUSTAH, d'une liste de bureaux de vote qui garantisse l'accès des électeurs aux urnes et tienne compte des incidences budgétaires, en matière de sécurité et logistiques.

Le Conseil appuie fermement les efforts déployés par la Mission pour garantir un environnement sûr et stable à Haïti, ce qui est vital pour que le pays puisse progresser et que les élections aient lieu. Il lui rend hommage pour le rôle qu'elle joue dans le rétablissement et le maintien de l'état de droit dans le pays et souligne qu'une assistance importante et coordonnée est indispensable pour permettre la réforme et la restructuration des institutions haïtiennes responsables du maintien de l'ordre. À cette fin, il demande instamment au Gouvernement de transition de donner suite, en collaboration avec la MINUSTAH, aux initiatives prévues dans la résolution 1608 (2005)

concernant le plan de réforme et de restructuration de la Police nationale haïtienne ainsi que la réforme du système judiciaire, de façon à mettre fin à l'impunité et à faire prévaloir la légalité. Le Conseil se félicite de voir que sur le plan de la sécurité la situation s'est améliorée grâce à l'appui résolu de la MINUSTAH à l'action du Gouvernement de transition. Il se déclare préoccupé par les informations selon lesquelles certains policiers auraient participé à des crimes graves et à de graves violations des droits de l'homme, et souligne qu'il est indispensable que toutes les allégations de crime grave et de violation grave des droits de l'homme fassent l'objet d'une enquête approfondie. Il accueille avec satisfaction le déploiement par la MINUSTAH de personnels militaires et de police supplémentaires, conformément aux dispositions de la résolution 1608 (2005) et exprime sa gratitude aux pays qui ont contribué des troupes et des policiers.

Le Conseil répète qu'il est indispensable que le Gouvernement de transition et la MINUSTAH entreprennent immédiatement de mettre effectivement en œuvre un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Il souligne la nécessité d'exécuter des projets à impact rapide et grande visibilité qui créent des emplois. Il reconnaît aussi la nécessité de sauvegarder la stabilité dans la période qui suivra immédiatement les élections, notamment grâce au maintien d'une présence internationale, et de faire en sorte que les institutions haïtiennes clefs, en particulier celles qui sont responsables de l'état de droit et du développement, puissent fonctionner convenablement. Il reconnaît l'importance de la Conférence des donateurs qui se tiendra à Bruxelles les 20 et 21 octobre et lance un appel aux donateurs pour qu'ils continuent à verser les contributions annoncées. Il reconnaît en outre qu'une telle conférence représente une occasion importante de développer plus avant des stratégies à court, moyen et long termes dans un cadre unifié, de façon à garantir que les problèmes de Haïti soient envisagés de façon coordonnée et dans la continuité selon une démarche cohérente et une bonne hiérarchisation des priorités. Bien que la responsabilité de l'avenir de Haïti incombe, en dernière analyse, à son gouvernement et à son peuple, la communauté internationale doit continuer d'apporter son concours. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/50.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.